

Compte-rendu réunion du 24 mars 2018

La réunion commence par la lecture rapide du calendrier. Quelques modifications sont prises en compte. Ce calendrier est envoyé à Frédéric Desplats et Michel Terpard. Il est mis en ligne sur le site d'Occitanie et joint à ce courrier.

Sont ensuite passées en revue les **diverses modifications du manuel de l'arbitre** (version février 2018) :

- Le code moral de l'arbitre fait désormais partie de la Charte Ethique de la FFTA qui est accessible sur le site d'Occitanie.
- En tir campagne, tir Nature et 3D et en Beursault, les flèches pour le longbow sont soit de flèches en bois soit des flèches en bambou.
- Les références aux arbitres assistants sont supprimées.
- Le DOS : précisions et rôle.
- Renouvellement de la licence arbitre :
Le 15 octobre de chaque année sera la date maximale pour le renouvellement de la licence pour tous les arbitres. Après cette date ils seront considérés automatiquement comme inactifs et ne pourront plus arbitrer. Pour retrouver un statut actif il faudra appliquer le paragraphe : Validation de la reprise de l'activité d'arbitrage après interruption.
- Un arbitre ne peut être arbitre responsable de la compétition organisée par son club.
- Il n'y a plus d'âge pour rentrer en formation arbitre.
- Existence piquet orange pour les benjamins arc classique (distance de tir inférieure à 30m).

Ces diverses modifications sont résumées dans **l'info CNA n°106** jointe à ce courrier en pdf, cette info vous a été envoyée par la CNA si vos informations dans votre espace licencié sont à jour.

La CNA demande aux PCRA que tous les arbitres mettent à jour leurs coordonnées dans leur espace licencié car des envois seront faits à partir de ces données.

Thérèse Droui informe aussi tous les arbitres que peu à peu **la gestion des arbitres**, des candidats et des examens **va se faire via l'extranet du site de la FFTA** sous contrôle du PCRA :

- Inscription des candidats à l'examen
- Validation des modules des candidats
- Liste des arbitres ayant participé aux réunions des arbitres (formation continue) pour validation des cartes d'arbitre et être déclaré en activité.
- La CNA vérifie aussi par résultat-arc les concours arbitrés par chacun d'entre nous.

Ces informations sont dans l'info CNA n°106.

Dans cette info CNA il y a aussi la position de la FFTA sur 2 dispositifs pour les arcs à poulies (un décocheur et un scope).

Pierre Peruzzetto et Thérèse Droui donnent ensuite quelques informations sur **le site d'Occitanie** qui comporte beaucoup de renseignements utiles à tous. Vous trouverez le calendrier d'arbitrage, la charte de déontologie ...

Frédéric Desplats a mis au point un **outil Excel pour la gestion des duels individuels et équipes** qu'il a mis en ligne.

Enfin, il est important que les clubs puissent entrer en relation avec les arbitres et candidats qui doivent officier sur leur compétition, afin de préserver les données personnelles des arbitres une **liste des arbitres avec pour chacun un mail « dit générique »** sous la forme : prenom.nom@arc-occitanie.fr (qui renverra automatiquement sur votre mail personnel) et le club de l'arbitre. Cette liste est dans la section arbitrage. Vous pouvez demander à ce qu'il n'y ait aucun mail pour vous contacter.

La réunion se termine par la présentation d'un diaporama préparé par Michel Terpand et concernant quelques études de cas parfois discutées. Vous trouverez en fichier joint ces études de cas et les réponses, ces études de cas sont tirées soit de questions d'examen, soit de réunions de formation et les réponses sont celles données par la CNA, elles sont tirées de cas rencontrés lors de concours ou de championnats de France.